

République  
Française



**DECISION n° DP-2023-031**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION ET LA VILLE DE BRIGNOLES POUR  
L'ORGANISATION D'INTERVENTIONS DE LA MEDIATHEQUE DE  
BRIGNOLES AU SEIN DE LA MAISON DES PETITS**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2021-273 du Conseil de Communauté du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté d'Agglomération au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les effets financiers pour la Communauté d'Agglomération n'excèdent pas 25 000 € ;

**VU** la délibération n° CC-2022-089 du Conseil communautaire du 2 décembre 2022 portant approbation de la convention pour le développement du parcours d'Education artistique et culturelle 2022-2025 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**CONSIDERANT** la création de la Maison des Petits, sise rue Pas de Grain à Brignoles, lieu ressource pour les parents et leurs enfants qui a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2022 dans le cadre du projet d'accompagnement à la parentalité de la Direction Petite Enfance de l'Agglomération Provence Verte ;

**CONSIDERANT** qu'un des objectifs de la Maison des Petits est de développer les liens enfants/parents autour de la culture et de l'art et s'inscrit dans la Convention d'Education Artistique et Culturelle susvisée et du Contrat Territoire Lecture en cours d'élaboration avec la Médiathèque Départementale du Var ;

**CONSIDERANT** que cette orientation s'inspire du rapport pour le Ministre de la Culture sur « l'éveil artistique et culturel dans le lien enfant/parent » de Sophie Marinopoulos et de la « Charte Nationale du Jeune Enfant » ;

**CONSIDERANT** que la médiathèque de Brignoles met en œuvre une action de sensibilisation à la lecture dès le plus jeune âge (ouvrages jeunesse) ;

**CONSIDERANT** la convention de partenariat correspondante, ci-annexée, entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Brignoles ;

**CONSIDERANT** que le Président est habilité à signer ladite convention ;

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

**D'APPROUVER** les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération, et la Ville de Brignoles, pour l'organisation d'interventions de la Médiathèque de Brignoles 'hors les murs', au sein de la Maison des Petits, rue Pas de Grain à Brignoles.

### **Article 2 :**

**DE DIRE** que les interventions se dérouleront une fois tous les 2 mois, à titre gracieux, dans l'espace réservé au sein de la Maison des Petits.

### **Article 3 :**

**DE DIRE** que les interventions seront réalisées à titre gracieux.

### **Article 4 :**

**DE DIRE** que cette convention est conclue pour la durée d'1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pourra être reconduite de manière tacite pour l'année suivante.

### **Article 5 :**

**DE DIRE** que la présente décision sera communiquée, pour information, au prochain Conseil communautaire.

### **Article 6 :**

**DE DIRE** que le Directeur Général Adjoint des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,

Publié par affichage.

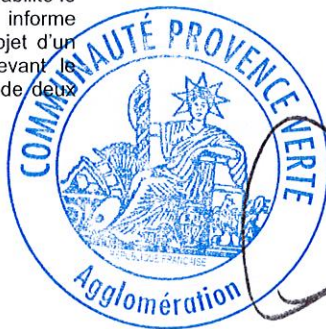
Ampliation adressée au :

SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 07/03/2023

Le Président  
De l'Agglomération Provence Verte



**Didier BREMOND**